

Conseil Municipal du 8 avril 2021 – 19h00 –
Espace des Buissons.

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} avril 2021, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, le 8 avril 2021,

La séance est ouverte à 19h05.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Mehdi BELLOUTH, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Caroline DELISSE représentée par Anne FERREIRA, Samantha CRISIAS représentée par Mehdi BELLOUTH, Nicole DELBOSC représentée par Martine HARBULOT, Bernard KAMMERER représenté par Danielle METRAL, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alain BOUKRIS.

Etaient absents : /

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

- Désignation de deux représentants au Comité de Police,
- Modification de la délibération n° 14/2021 portant désignation de membres des commissions et sous-commissions municipales facultatives permanentes,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour l'aménagement de divers cheminements piétons,
- Approbation de la convention pour droit de passage et servitude d'adduction avec Orange sur les parcelles sises au Mont Ezard -TGV 19192U6,

Vie associative - Sports – JO 2024

- Adoption du règlement pour la mise en place de stages multisports,
- Approbation des tarifs des stages multisports,

Finances

- Adoption du compte de gestion 2020,
- Vote du compte administratif 2020,
- Affectation de résultat 2020,
- Vote des taux 2021,
- Vote du Budget Primitif 2021,
- Attribution des subventions aux associations et aux organismes divers,
- Attribution de la subvention au CCAS,

Présentations

- Rapport d'activité 2019 – INFOCOM 94.

Informations diverses.

Pauline BOHNERT-BISQUERT est désignée secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire précise que le règlement des stages multisports a été mis sur table suite aux modifications faites au cours de la commission vie associative – sport et JO 2024.

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2021

VOTE : A L'UNANIMITE

INFORMATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

1- Tableau de suivi des subventions (en annexe).

Monsieur le Maire : dit qu'il n'y a pas de nouveauté, excepté la demande de subvention qui sera votée ce jour pour les cheminements piétons.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE POUR LA PERIODE DU 4 MARS AU 8 AVRIL 2021

| Décision du Maire n° | Date de la décision | Titre/Objet |
|----------------------|---------------------|---|
| 007/2021 | 5/03/21 | Cession à titre gratuit de matériel informatique communal au profit de l'association APPIA - Association Pour la Promotion de l'Informatique en Afrique |
| 008/2021 | 11/03/21 | Cession de matériel communal (sono et ampli) au profit de « L'Association des Commerçants de Marolles » (ACM) |
| 009/2021 | 1/03/21 | Contrat de contrôle et maintenance des appareils à pression de gaz |
| 010/2022 | 1/03/21 | Contrat de contrôle des installations d'eau chaude sanitaire - prises de température et analyse pour surveillance de légionnelles |

| | | |
|----------|----------|---|
| 011/2021 | 1/03/21 | Contrat de contrôle et maintenance des appareils de levage |
| 012/2021 | 10/03/21 | Signature de la convention avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) |
| 013/2021 | 25/03/21 | Adoption de la convention de mise à disposition de parcelles communales, cadastrées AN n° 41 ; AN n° 42 et AN n° 43 (ilot Mairie du « Cœur de village ») |

AFFAIRES GENERALES

POINT 01 - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU COMITE DE POLICE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par convention, les communes de Marolles-en-Brie, Mandres-les-Roses et Santeny ont marqué leur volonté de mutualiser leurs services de police municipale pluri communale et municipale, pour optimiser le service rendu aux habitants des trois communes et répondre au besoin croissant de sécurité, salubrité et tranquillité publiques sur l'ensemble de ce territoire. Ce de fait, le maire de Marolles-en-Brie et deux élus titulaires doivent rejoindre à compter du 1^{er} avril 2021 le Comité de police pour participer à la définition des orientations politiques publiques de sécurité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : DESIGNER Pauline BOHNERT BISQUERT et Alain BOUKRIS en tant que représentants au Comité de Police.

VOTE : A L'UNANIMITE DES VOTANTS

20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

POINT 02 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/2021 PORTANT DESIGNATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSION MUNICIPALES FACULTATIVES PERMANENTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la délibération n°0012/2021 du 04 Mars 2001 fixant le tableau d'ordre pour les postes d'adjoints et à l'arrêté n°AG0017/2021 du 05 Mars 2021 précisant leurs nouvelles fonctions, il convient que Vanessa HANNI rejoigne la commission Ecologie, à la place d'Arnaud DESSAINT.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : ENTERINER la modification de la délibération n° 0014/2021.

ARTICLE 2 : ADOPTER la composition des commissions et sous-commissions municipales facultatives permanentes, telle que présentée ci-dessous, issue du vote à main levée par unanimité du conseil, constatée pour renoncer au vote à bulletins secrets et pour voter en globalité l'ensemble des commissions.

| COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES | COMPOSITION |
|---|---|
| Dynamique de la Ville | <p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J’Aime Marolles : 4 Titulaires : Alain BOUKRIS ; Pauline BOHNERT - BISQUERT ; Stéphanie JAOUEN ; Arnaud DESSAINT. 2 Suppléants : Jean-Pierre VANHAVERE ; Mehdi BELLOUTH.</p> <p>Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Margot MAGIN 1 Suppléant : Nicole DELBOSC</p> <p>Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Carine CHARLES 1 Suppléant : Danielle METRAL</p> |
| Urbanisme - Travaux et Logements | <p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J’Aime Marolles : 4 Titulaires : Vanessa HANNI ; Samantha CRISIAS ; Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS. 2 Suppléants : Noémie ARNOFFI ; Jean-Pierre VANHAVERE.</p> <p>Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Martine HARBULOT 1 Suppléant : Jean Jacques GAREAU</p> <p>Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Danielle METRAL 1 Suppléant : Bernard KAMMERER</p> |
| Ecologie | <p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J’Aime Marolles : 4 Titulaires : François ELIE ; Caroline DELISSE ; Mehdi BELLOUTH ; Noémie ARNOFFI. 2 Suppléants : Vanessa HANNI ; Gregory NGUYEN.</p> <p>Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Jean Jacques GAREAU 1 Suppléant : Nicole DELBOSC</p> <p>Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Carine CHARLES 1 Suppléant Bernard KAMMERER</p> |
| Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse | <p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J’Aime Marolles : 4 Titulaires : Anne FERREIRA ; Gregory NGUYEN ; François ELIE ; Caroline DELISSE. 2 suppléants : Stéphanie JAOUEN ; Noémie ARNOFFI.</p> <p>Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Martine HARBULOT 1 Suppléant : Margot MAGIN</p> <p>Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Carine CHARLES 1 Suppléant : Danielle METRAL</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Finances et Marchés Publics</p> | <p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J’Aime Marolles : 4 Titulaires : Jean-Luc DESPREZ ; Samantha CRISIAS ; François ELIE ; Jean-Pierre VANHAVERE. 2 suppléants : Alain BOUKRIS ; Céline MONASSA. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Jean Jacques GAREAU 1 Suppléant : Martine HARBULOT Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Danielle METRAL</p> |
| <p>Vie Associative - Sports et JO 2024</p> | <p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J’Aime Marolles : 4 Titulaires : Arnaud DESSAINT ; Mehdi BELLOUTH ; Pauline BOHNERT – BISQUERT ; Roland TIBI. 2 suppléants : François ELIE ; Samantha CRISIAS. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Nicole DELBOSC 1 Suppléant : Jean Jacques GAREAU Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Danielle METRAL</p> |
| <p>Culture - Fêtes et Cérémonies</p> | <p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J’Aime Marolles : 4 Titulaires : Céline MONASSA ; Dominique HUMEZ ; Anne FERREIRA ; Alain BOUKRIS. 2 suppléants : Caroline DELISSE ; Stéphanie COUCHOUX. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Margot MAGIN 1 Suppléant : Martine HARBULOT Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Carine CHARLES</p> |
| <p>Intercommunalité et Promotion de la ville</p> | <p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J’Aime Marolles : 4 Titulaires : Pauline BOHNERT – BISQUERT ; Stéphanie JAOUEN ; Jean-Pierre VANHAVERE ; Stéphanie COUCHOUX. 2 suppléants : Vanessa HANNI ; Anne FERREIRA. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Nicole DELBOSC 1 Suppléant : Jean Jacques GAREAU Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant Danielle METRAL</p> |

| SOUS-COMMISSION MUNICIPALE | COMPOSITION |
|-------------------------------|--|
| Urbanisme | Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : Samantha CRISIAS ; Jean- Pierre VANHAVERE ; Jean Luc DESPREZ ; François ELIE 2 suppléants : Caroline DELISSE ; Grégory NGUYEN Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Martine HARBULOT 1 Suppléant : Margot MAGIN Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Carine CHARLES |

VOTE : A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

POINT 03 - AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) POUR L'AMENAGEMENT DE DIVERS CHEMINEMENTS PIETONS.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La municipalité souhaite inscrire au budget l'aménagement de divers cheminements piétons. Réalisés dans les années 1980, ils nécessitent une rénovation pour mise en sécurité des écoliers et usagers.

Considérant la politique très active de recherche de subventions, un dossier mérite d'être présenté au Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du FSIL. Une délibération spécifique doit autoriser le maire, ou son représentant, au dépôt dudit dossier.

Il est demandé au conseil municipal de :

ARTICLE 1 : SOLLICITER le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'aménagement des cheminements piétons rue du Faubourg Saint Marceau pour un montant de 250 000.00 € HT, soit 300 000.00 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITER une subvention à la hauteur de 80 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2021 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

Carine CHARLES : souhaite savoir quel est le type de travaux envisagé et s'il s'agit de sécuriser cette rue qui mène au gymnase.

Monsieur le Maire : explique que c'est plus qu'une sécurisation, mais un problème plus global de largeur de passage pour aller aux écoles. Il prend l'exemple de l'école maternelle où des barreaux ont été mis en place sur une partie des abords de voirie ce qui empêche les voitures d'envahir le trottoir, contrairement à l'autre côté sans barreau où les voitures se garent sur le trottoir ce qui empêche les enfants de passer avec des vélos, ou encore des mamans avec des poussettes...

Danielle METRAL : demande si cela concerne uniquement la rue du Faubourg Saint Marceau.
Monsieur le Maire : précise qu'il sera également mise en place d'un passage piéton.

Martine HARBULOT : redemande confirmation à savoir que ceux sont uniquement des poteaux et un passage piéton qui seront réalisés.

Monsieur le Maire : ajoute que le trottoir va également être élargi.

Martine HARBULOT : comprend mieux car elle s'étonnait du montant des travaux.

Danielle METRAL : demande si ce n'est pas une rue qui a été transférée au GPSEA.

Monsieur le Maire : dit que non, que le projet est en cours mais que le transfert de la rue des Bagaudes, qui mène à la forêt, a été préféré à la rue du Faubourg Saint Marceau.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 04 : APPROBATION DE LA CONVENTION POUR DROIT DE PASSAGE ET SERVITUDE D'ADDUCTION AVEC SA ORANGE SUR LES PARCELLES SISES AU MONT EZARD-TGV 2919U6

Rapporteur : Monsieur le Maire

Avec pour objectif d'améliorer son réseau de téléphonie sur le secteur du Plateau Briard, la SA ORANGE projette la construction d'une nouvelle antenne sur une parcelle appartenant à la commune de Villecresnes, cadastrée C n° 314.

Afin d'accéder à ladite antenne et permettre sa construction, son exploitation et son entretien, un droit de passage doit être consenti à la SA ORANGE sur les parcelles cadastrées C n° 319, 346, 350 et 353, appartenant à la commune de Marolles-en-Brie, sises « Mont Ezard » à Villecresnes.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder ce droit, en contrepartie d'une redevance annuelle d'un montant de 500 euros nets, en considérant que la SA ORANGE prend à sa charge, par la pose de fourreaux, les passages d'adductions entre les réseaux publics et les infrastructures en place ainsi que la création d'un chemin d'accès avec réfection permettant le passage de poids lourds et de véhicules légers et évitant ainsi la détérioration du terrain.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la convention pour droit de passage et servitude d'adduction avec la SA ORANGE, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Carine CHARLES : souhaite savoir où se situe exactement ce droit de passage et si ce chemin est d'accès libre ou clôturé dans la mesure où il n'y a pas de carte.

Monsieur le Maire : dit que c'est un accès libre sur un terrain non constructible. La société doit simplement passer par Marolles pour accéder à Villecresnes.

Carine CHARLES : demande s'il s'agit de l'installation d'une antenne 5G.

Monsieur le Maire : indique que normalement oui. Cela sera vérifié dans la convention. Il rappelle que l'installation de l'antenne est prévue sur la commune de Villecresnes et non sur la commune de Marolles.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 5 - ADOPTION DU REGLEMENT POUR LA MISE EN PLACE DE STAGES MULTISPORTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune met chaque année à disposition des enseignants de ses écoles, des éducateurs sportifs pour encadrer des cycles sportifs.

Dans la continuité de cette offre éducative, la commune souhaite développer des semaines de stages multisports durant les périodes de vacances scolaires, ouvertes prioritairement aux enfants maronnais âgés entre 9 et 12 ans, afin de leur faire découvrir de nouvelles disciplines sportives. Il s'agit de mettre en place des semaines de stages multisports afin de proposer aux enfants maronnais entre 9 et 12 ans de s'essayer à diverses disciplines sportives.

Au programme selon la saison et la météo : découverte/perfectionnement de différentes disciplines (roller, tir à l'arc, badminton, tennis de table, baseball, basketball, course d'orientation, ultimate...). Il pourra être intéressant également d'informer les enfants et de débattre avec eux sur l'historique des sports pratiqués (mixité, évolution des règles, pratique par les professionnels...). Des supports vidéo pourront également être utilisés.

Le « camps de base » sera installé au gymnase : présence d'installations sportives de qualité, de sanitaires et de vestiaires.

Objectifs pédagogiques :

- Proposer aux enfants maronnais la possibilité de pratiquer des activités sportives, sans contrainte d'inscription à l'année.
- Répondre à une demande des familles.
- Travailler sur des thèmes de prévention à travers le sport et créer des rapports de confiance entre enfants et adultes.
- Proposer aux enfants des activités sportives qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer et les informer sur celles-ci.

La commission Vie Associative – Sports et Jo 2024, réunie le 7 avril 2021, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : AUTORISER La mise en place de stages multisports lors des périodes de vacances scolaires.

ARTICLE 2 : APPROUVER le règlement des stages multisports, ci-annexé.

Martine HARBULOT : demande si nous avons contacté les associations pour l'organisation de ces stages et s'il ne serait pas possible qu'elles participent étant à même d'organiser des stages et d'encaisser des recettes.

Arnaud DESSAINT : précise que l'idée n'est pas nouvelle et que les associations peuvent en effet organiser des stages, mais faute d'effectifs tous les sports ne sont pas maintenus. Ex : pas assez d'équipes pour le hand ou pour le tennis, etc... Les seuls existant actuellement sont ceux du FCM, association de football. L'idée était de proposer autre chose sans entrer en concurrence avec les associations, donc multisports et non pas du tout le type de stage proposé par le FCM. Il y a deux axes un peu différents : l'accueil est élargi aux 6^{ème}, 5^{ème} et l'objectif est de fidéliser ces stages et d'avoir plus de mixité.

De plus, nous avons la chance d'avoir un stagiaire BPJEPS, non rémunéré pour accompagner Cyrille FEGNOUX d'où le souhait de lancer ces stages dès cette année tout en réduisant les charges. Ce lancement à l'essai permettra de voir si ce projet est pertinent ou pas. Il précise l'investissement de Cyrille dans la construction de ce projet et a confiance dans l'évolution de celui-ci.

Martine HARBULOT : comprend que ça n'enlève rien aux stages des associations.

Monsieur le Maire : dit que non seulement les associations ne seront pas concurrencées mais que celles-ci seront en plus conviées à des réunions pour voir comment faire ensemble. Il explique la grande difficulté que peuvent rencontrer les associations à organiser ce genre de stage. On se rend compte qu'hormis le foot, le judo parfois et le conservatoire, il y a peu d'associations qui arrivent à organiser ce genre de stages pendant les vacances. Il rappelle aussi que l'objectif est de faire découvrir d'autres disciplines.

Danielle METRAL : a posé la question en commission mais demande si c'est dans le cadre Enfance Jeunesse que ce stage sera déclaré.

Arnaud DESSAINT : confirme que ce sera déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Danielle METRAL : explique que comme cela a été abordé en commission sports, c'est bien différent de l'activité Enfance Jeunesse. Elle dit être pour les activités sportives, rappelle que Cyrille propose déjà des activités sportives au sein des écoles, mais se pose la question de savoir si cela ne risque pas d'entraîner des embauches en cas de manque d'encadrement au centre de loisirs.

Arnaud DESSAINT : Confirme que l'objectif n'est pas de « déshabiller » le centre de loisirs. Il répète que l'idée est de remettre au goût du jour ces stages en profitant de la présence de ce stagiaire BPJEPS non rémunéré.

Danielle METRAL : rappelle qu'à un ou deux enfants de plus il faut un animateur supplémentaire. Elle répète que cela a un coût. Elle ajoute que Cyrille FEGNOUX propose déjà des actions sportives au sein du centre de loisirs. Elle pense que cela est dangereux et risque de conduire à des charges supplémentaires.

Arnaud DESSAINT : ne pense pas que ce soit dangereux. Le constat qui a été fait est que les stages multisports proposés actuellement par le FCM ou autre sont à + de 90 % pratiqués par des garçons. Cela vaut donc le coup d'essayer, mais est conscient qu'il y aura un surcoût.

Danielle METRAL : en tant qu'élue s'inquiète de l'intérêt général sachant bien que ces activités sont déjà proposées au sein du centre de loisirs.

Monsieur le Maire : rappelle que ce n'est pas la première fois que ce genre de stage est proposé à Marolles, et assure qu'il n'y a pas de surcoût prévu au budget. C'est aussi une demande de certains habitants qui regrettent qu'il n'y ait plus ce type de stage et que nous verrons à l'usage. L'objectif est d'abord de relancer une activité, de proposer des choses aux jeunes. S'il y a des coûts supplémentaires, il y a des subventions, des mises à disposition d'animateurs, des relations avec des fédérations, des comités, des villes qui peuvent contribuer à l'encadrement aussi. Il connaît certaines fédérations qui seraient ravies d'envoyer des animateurs pour des sports comme le basket, le baseball, les courses d'orientation...

Danielle METRAL : rappelle que l'animatrice du Hand a fait des activités au centre de loisirs et précise que Vivre Marolles va s'abstenir car pense que cela va entraîner des charges supplémentaires.

VOTE : A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

24 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

POINT 6 - APPROBATION DES TARIFS DES STAGES MULTISPORTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune met chaque année à disposition des enseignants de ses écoles, des éducateurs sportifs pour encadrer des cycles sportifs.

Dans la continuité de cette offre éducative, la commune souhaite développer des semaines de stages multisports durant les périodes de vacances scolaires, ouvertes prioritairement aux enfants marollais âgés entre 9 et 12 ans, afin de leur faire découvrir de nouvelles disciplines sportives. Il s'agit de mettre en place des semaines de stages multisports afin de proposer aux enfants marollais entre 9 et 12 ans de s'essayer à diverses disciplines sportives.

Tarifs :

L'inscription à un stage multisports est de 75,00 € à plein tarif ; ce montant est fixé par délibération au Conseil Municipal, il est dégressif en fonction du quotient familial du foyer et si l'enfant est sujet à un Plan d'Accueil Individualisé (50 % du prix des repas plein tarif appliqué).

Si un jour férié est présent durant la semaine, le tarif est de -20%.

À partir du 2^{ème} enfant inscrit une réduction de 10 % s'applique et 20 % à partir du 3^{ème}.

Cette participation donne accès aux différentes activités sportives proposées dans la semaine, aux repas du midi et aux goûters, ainsi qu'à l'accueil à l'ALSH le matin entre 7h30 et 9h.

Tout règlement s'effectue en mairie au service scolaire ou par internet sur le portail Famille.

Aucun règlement ne s'effectue sur les lieux des stages.

La commission Vie Associative – Sports et Jo 2024, réunie le 7 avril 2021, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la grille tarifaire, ci-annexée.

ARTICLE 2 : DIRE que ces grilles tarifaires s'appliquent à compter du 17 avril 2021.

ARTICLE 3 : DIRE que les recettes sont inscrites au budget de la commune.

Carine CHARLES : explique que ce qui la dérange ici est la question de l'équité. En effet, si l'on compare le coût avec une semaine au centre de loisirs au quotient familial maximum cela revient à 95€50 alors que ce stage ne coûtera que 75 €, soit un delta de 20 euros. Se pose la question de savoir s'il ne va pas y avoir un report des enfants qui vont au centre de loisirs vers ces stages multisports,

Arnaud DESSAINT : explique que la réservation d'un bus sur une semaine de centre de loisirs représente un coût supplémentaire alors qu'il n'y aura pas de déplacement avec les stages multisports, ce qui peut être la raison principale de cette différence de tarif. Il comprend l'idée d'aller au moins cher, mais l'idée était aussi de proposer un tarif qui ne soit pas trop élevé non plus. La question s'est posée de faire un copier-coller des tarifs du centre de loisirs. Les prestations étant différentes cela aurait fait un peu cher pour un stage multisports.

Danielle METRAL : trouve que cela crée une sorte de concurrence sur les deux services proposés. Elle expose qu'effectivement il peut y avoir des activités extérieures mais cela arrive une fois par semaine, et ce ne sont pas forcément tous les enfants qui sortent, parfois il n'y en a que 12 et que cela n'explique pas une différence de tarif.

Arnaud DESSAINT : propose de prendre les choses en sens inverse. Si les jeunes marollais veulent aller en stage, ils peuvent aller au stage de foot qui est à 50 € par semaine hors repas. Il n'y a pas de choix parfait mais c'est le choix que nous avons fait.

Monsieur le Maire : ajoute que le stage de foot ne vide pas le centre de loisirs. La concurrence est une hypothèse d'école.

Arnaud DESSAINT : précise qu'on part sur un encadrement à deux adultes donc un groupe de 24 enfants maximum.

Danielle METRAL : demande combien de Santenois pourront y avoir accès.

Arnaud DESSAINT : explique qu'il n'y a pas de pourcentage prévu, et qu'il faudra certainement faire un avenant si l'on s'aperçoit qu'il y a 90 % de Santenois.

Danielle METRAL : trouve important de préciser cet élément ainsi que la tarification prévue pour Santeny.

Arnaud DESSAINT : répond que cela a été ajouté, le tarif maximum sera appliqué pour les Santenois et les membres d'une famille venant passer des vacances sur Marolles.

Monsieur le Maire : explique que d'une manière générale et en ce qui concerne les échanges avec Santeny, la volonté de vouloir travailler ensemble amène à revoir les quotients familiaux pour les harmoniser. Pendant les vacances d'été, l'idée est aussi de travailler ensemble. En attendant nous allons sans doute tomber d'accord sur d'autres activités, afin que lorsque des Marollais iront à Santeny, ils paieront le même tarif qu'ils payent à Marolles et vice-versa. Le trésorier a validé cette méthode.

Danielle METRAL : constate des différences notoires au niveau du quotient et des tarifs, donc les Marollais seraient assez perdants et demande pourquoi ce n'est pas mentionné dans le règlement

Monsieur le Maire : rappelle que c'est à l'étude pour l'instant, et que ce n'est donc pas le cas pour le moment. Il précise que nous votons aujourd'hui uniquement pour ce qui est présenté.

VOTE : A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

24 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

FINANCES

POINT 07- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique son actif et son passif.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
- l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

La commission Finances, réunie le 27 mars 2021, a émis un avis favorable à la majorité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER le compte de gestion 2020 de la commune.

ARTICLE 2 : DECLARER que le compte de gestion de la commune dressé par le Trésorier pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Jean-Jacques GAREAU : fait une remarque par rapport à l'annexe et dit qu'il n'y avait pas dans les documents envoyés celle détaillée, présentée en commission et trouve cela dommage.

Monsieur le Maire : explique que c'est un récapitulatif et qu'il n'y a rien de plus.

Jean-Jacques GAREAU : n'est pas d'accord et dit qu'il y a plus de détails dans le document transmis par l'administration fiscale que dans le récapitulatif que l'on a ici.

Monsieur le Maire : explique que la différence tient à l'évolution du budget primitif et des décisions modificatives....

Jean-Luc DESPREZ : rappelle que cela avait déjà été expliqué lors de la commission.
 Monsieur le Maire : dit qu'ils veilleront à l'avenir à envoyer les documents sous ce format-là.
 Jean-Jacques GAREAU : trouve que c'est plus détaillé.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

POINT 08 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget lors du vote du budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote le 30 juin au plus tard.

La commission Finances, réunie le 27 mars 2021, a émis un avis favorable à la majorité.

L'article L. 2121-14 du CGCT précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

En application de cet article, le conseil municipal élit le président de séance pour voter le compte administratif, soit Vanessa HANNI.

Considérant la présentation du compte administratif 2020, il est demandé au conseil municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire, de

ARTICLE 1 : ARRETER les résultats définitifs suivants :

| en euros | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| DEPENSES 2020 | 7 815 784,90 | 1 854 992,18 | 9 670 777,08 |
| <i>DONT RATTACHEMENT</i> | 110 174,34 | | 110 174,34 |
| RECETTES 2020 | 8 235 359,94 | 1 035 361,92 | 9 270 721,86 |
| <i>DONT RATTACHEMENT</i> | 323 883,79 | | 323 883,79 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 | 419 575,04 | -819 630,26 | -400 055,22 |
| RESULTAT REPORTE 2019 | 808 012,00 | 1 332 099,61 | 2 140 111,61 |
| RESULTAT CUMULE | 1 227 587,04 | 512 469,35 | 1 740 056,39 |
| RAR DEPENSES | | 209 444,59 | 209 444,59 |
| RAR RECETTES | | 977 173,05 | 977 173,05 |
| SOLDE RAR | | 767 728,46 | 767 728,46 |
| RESULTAT CUMULE AVEC RAR | 1 227 587,04 | 1 280 197,81 | 2 507 784,85 |

ARTICLE 2 : VOTER le compte administratif 2020 annexé à la présente délibération.

Martine HARBULOT : regrette qu'il n'y ait pas plus de détail pour permettre d'étudier le compte administratif et le budget primitif. Elle ajoute que cela oblige à faire des demandes point par point. Ils avaient l'habitude d'avoir des éclaircissements rédigés sur tel et tel chapitre.

Monsieur le Maire : explique que cela sera fait sur le vote du budget détaillé.

Martine HARBULOT : dit par avance qu'elle trouve que c'est la même chose pour le budget primitif.

Monsieur le Maire : Expose que pour ce qui est des écarts, c'est en commission que cela a été vu. Il y a aussi des commentaires sur les documents communiqués qui expliquent les différences par chapitre.

Martine HARBULOT : trouve, effectivement, qu'il y a peu de commentaires. Ce qui est fait en commission c'est bien mais entre la commission et le conseil on n'a pas forcément le temps de reporter les rapports, et c'est aussi plus intéressant d'avoir des explications rédigées, notamment lorsque l'on veut faire un retour en arrière dans les archives, ce ne sont pas les propos et les paroles qui vont les renseigner mais on peut se plonger dans les documents écrits. Elle regrette donc qu'il n'y ait pas plus d'explications.

Monsieur le Maire : dit que sur le compte rendu il y aura les réponses éventuelles aux questions. En tout cas pour ce qui est du compte administratif et du compte de gestion, il y a un formalisme, sur lequel ils ne peuvent rien faire. Ce sont des documents type qui doivent être votés. Sur le travail de la commission, il s'engage à essayer d'envoyer les documents au-delà des délais qu'il faut pour permettre de travailler.

Jean-Jacques GAREAU : dit que sur le PV de la commission Finances, il n'y a pas eu ces détails mais uniquement les détails des votes. Il répète ce que dit Martine HARBULOT, à savoir les écarts qu'ils ont remontés lors de la commission, relatifs au changement de rubrique.

Danielle METRAL : est surprise de savoir qu'ils ont reçu un rapport car elle ne l'a pas reçu.

Martine HARBULOT : suppose que c'est Monsieur KAMMERER qui l'a reçu et doit le faire passer.

VOTE : A LA MAJORITE

19 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

POINT 09 – AFFECTATION DE RESULTAT 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les comptes administratifs et de gestion 2020 font apparaître un résultat global des :

- section fonctionnement : **1 227 587,04 €**

- section investissement : **512 469,35 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la manière suivante :

- section fonctionnement 2021 : **857 587,04 €** - article budgétaire 002 (recettes), et

- section investissement 2021 : **370 000,00 €** - article budgétaire 1068 (recettes).

La commission Finances, réunie le 27 mars 2021, a émis un avis favorable à la majorité.

Pour mémoire, le résultat de la section d'investissement de **512 469,35 €** est automatiquement reporté en 2021 en recette de la section d'investissement (article budgétaire 001).

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : AFFECTER le résultat de fonctionnement 2020 de **1 227 587,04 €** de la manière suivante :

- Section fonctionnement 2021 : **857 587,04 €** - article budgétaire 002 (recettes),

- Section investissement 2021 : **370 000,00 €** - article budgétaire 1068 (recettes).

Monsieur le Maire : précise que dans la section fonctionnement les 200 000 € pourront à tout moment être utilisés en section de fonctionnement si besoin, donc au lieu d'avoir 370 000 € en section d'investissement, nous avons un potentiel de 570 000 €. Cette affectation n'a jamais été utilisée jusqu'à présent alors que la comptabilité publique nous la propose. Cette décision a été prise, tout simplement parce que nous sommes dans un contexte d'avenir incertain.

VOTE : A LA MAJORITE

20 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

POINT 10 : VOTE DES TAUX 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 04 Mars 2021, la commune a marqué sa volonté de conserver les taux votés en 2020.

REFORME DE LA TAXE D'HABITATION (TH).

La taxe d'habitation sera progressivement supprimée sur les résidences principales d'ici à 2023 (représente 23 M€), en deux temps.

- Loi de finances 2018 : suppression progressive de la TH sur la résidence principale jusqu'à 2020, pour 80% des ménages dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas les seuils définis par l'Etat sur la base des taux et abattements 2017 : -30 % en 2018 ; -65 % en 2019 ; -100 % en 2020.
- Loi de finances 2020 : la TH sur la résidence principale est supprimée par tiers sur 3 ans (2021-2023) pour les 20 % des ménages restants.
- La loi de finances 2020 prévoit la compensation de la perte de la TH à l'euro près, par l'attribution intégrale de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, complété si besoin par un coefficient correcteur.

Ainsi, à compter de 2021, les communes ne perçoivent plus directement la TH sur les résidences principales. Il n'y a donc pas de taux de TH à voter contrairement aux années précédentes.

En conséquence, la délibération sur le vote des taux 2021 comprendra uniquement les 2 taux que sont la TFB et TFNB.

A noter que la TFB départementale est désormais perçue par les communes. Le département reçoit en remplacement une part de produit de la TVA.

- TFB : 35.57% (taux communal 2020 : 21.82 % + Part départementale de la TFB 2020 : 13.75 %)
- TFNB : 51.05% (inchangé)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | PROPOSITION 2021 |
|------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|------------------|
| TH | 23,71% | 24,12% | 25,56% | 25,88% | 25,02% | 25,02% | - |
| TFB | 20,32% | 20,58% | 22,22% | 22,59% | 21,82% | 21,82% | 35,57% |
| TFNB | 51,60% | 52,15% | 52,15% | 52,80% | 51,05 % | 51,05% | 51,05% |

La commission Finances, réunie le 27 mars 2021, a émis un avis favorable à la majorité.

Il est demandé au conseil municipal de :

ARTICLE UNIQUE : VOTER les taux 2021 suivants :

- Taxe Foncière Bâti : **35,57 %**.

- Taxe Foncière Non Bâti : **51,05 %**.

Jean-Jacques GAREAU : fait remarquer qu'il y a une erreur entre le pourcentage dans le tableau pour la taxe foncière et celui sur la ligne d'article à savoir 35,57 % et 35,75 %, il y a une inversion des deux derniers chiffres.

Monsieur le Maire : répond que cela va être corrigé.

Danielle METRAL : dit qu'il y a une autre coquille pour la taxe d'habitation à 0% et précise que certains vont encore la payer.

Monsieur le Maire : explique que la commune ne va plus rien percevoir. Cela sera collecté par l'Etat Il répète que nous votons pour les taux qui nous reviennent. *(Rmq : pour éviter toute confusion et après confirmation de la Préfecture et de la DDFIP, il a été décidé de retirer la TH dans l'article 1).*

Martine HARBULOT : demande pendant combien de temps la compensation est promise par l'Etat.

Monsieur le Maire : répond que c'est une énigme.

VOTE : A LA MAJORITE

23 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN et Nicole DELBOSC).

POINT 11 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Luc DESPREZ :

Il précise quelques points : le budget a été construit sans augmentation d'impôts ni recours à l'emprunt. Il a été construit sans la pondération liée à la pandémie ce qui permet la comparaison avec le budget 2020. Le budget de fonctionnement est passé, par rapport au budget 2020, en dessous de la barre des 8 900 000 €. Le budget d'investissement est équivalent à 2020 mais avec une réserve de 200 000 €.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce dernier s'est tenu à la ville de Marolles en Brie lors du conseil municipal du 04 Mars 2021.

En 2021, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 11 647 100 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 8 899 100 €uros ;
- Section d'investissement : 2 748 000 €uros.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement possible depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer tout en participant dans la seconde section à l'autofinancement de l'investissement. Pour le BP 2021, ce virement s'élève à 200 000 €uros.

Le budget primitif 2021 se caractérise par :

- Une section de fonctionnement impactée par la crise sanitaire en dépenses comme en recettes ;
- Un choix de prudence pour conserver une capacité à la réactivité en 2021 ;
- Une construction budgétaire sur la base d'un niveau de service public maintenu ;
- Un maintien des taux de fiscalité toujours inchangés.

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 8 057 100 €.

En détail et par chapitre :

| FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|---------------------|
| CHAPITRE | LIBELLE | MONTANT EN EUROS | | | |
| | | BUDGET 2020 | CA 2020 | % Réalisé 2020 | BP 2021 |
| 011 | Charges à caractère général | 1 618 950,00 | 1 416 192,75 | 87% | 1 696 493,00 |
| 012 | Charges de personnel | 3 273 000,00 | 3 093 193,78 | 95% | 3 280 310,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 900 000,00 | 694 070,32 | 77% | 845 000,00 |
| 65 | Charges de gestion courante | 2 056 825,00 | 1 931 656,35 | 94% | 2 069 835,00 |
| 66 | Charges financières | 172 500,00 | 166 743,17 | 97% | 157 462,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 9 000,00 | 7 635,00 | 85% | 8 000,00 |
| TOTAL DEPENSES REELLES | | 8 030 275,00 | 7 309 491,37 | 91% | 8 057 100,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 362 987,00 | 0,00 | 0% | 130 000,00 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 510 000,00 | 506 293,53 | 99% | 512 000,00 |
| 023 | Virement Section Inv. | 0,00 | 0,00 | 0% | 200 000,00 |
| TOTAL DEPENSES | | 8 393 262,00 | 7 309 491,37 | 87% | 8 387 100,00 |

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », d'un montant de 1 696 493 €, représente 21 % des dépenses réelle de fonctionnement. La variation avec 2020 résulte principalement d'une optimisation des inscriptions budgétaires à périmètre de services constant pour se rapprocher au plus près des consommations réellement constatées au compte administratif.

Mais de nouvelles obligations en Urbanisme (dématérialisation des dossiers et archivages) ainsi que des études et honoraires prévues pour le cœur de village augmentent les prestations de services de plus de 50 000 €.

Les prévisions des frais de nettoyages sont évaluées avec une année complète de condition sanitaire particulière dans les écoles et les bâtiments publics.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » 3 280 310 € est quasiment stable par rapport à 2020.

La taxe transport (6331) est passée de 2.74 à 2.95% de la masse salariale, soit une hausse de 7.7%. Le glissement vieillesse technicité et autres évolutions réglementaires sont également intégrés.

Les dépenses de personnel représentent 40 % des dépenses réelles de gestion.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » représentent 26 % des dépenses de fonctionnement. La ville ayant maintenu l'intégralité de ses engagements sur 2020, les inscriptions sur ce chapitre ont été pensées au plus juste afin d'accompagner les partenaires de la ville au plus près de leur besoin.

Une augmentation de 20 000 € est enregistrée dans l'enveloppe destinée au CCAS dans le but d'accompagner les Marollais se retrouvant dans une situation difficile, y compris les étudiants ne pouvant financer leurs études par des jobs d'appoints fermés lors de cette crise sanitaire.

Le chapitre 66 « Charges financières » représente 2 % des dépenses de gestion du budget général. A noter une baisse de près de 9 % par rapport à l'exercice 2020.

Enfin, **le chapitre 67** « charges exceptionnelles » permet des opérations telles que des annulations de titres sur exercice antérieur ou encore le versement de subventions exceptionnelles.

Un choix de prudence quant à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 962 515 € : une valeur en baisse par rapport au BP 2020 par un choix de prudence.

| FONCTIONNEMENT - RECETTES | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|---------------------|
| CHAPITRE | LIBELLE | MONTANT EN €UROUS | | | |
| | | BUDGET 2020 | CA 2020 | % Réalisé 2020 | BP 2021 |
| 013 | Atténuations de charges | 48 000,00 | 47 600,99 | 99% | 20 000,00 |
| 70 | Produits et service | 385 000,00 | 319 850,01 | 83% | 342 100,00 |
| 73 | impôts et taxes | 6 745 700,00 | 6 949 117,57 | 103% | 6 819 000,00 |
| 74 | Dotation et subventions | 543 550,00 | 569 199,04 | 105% | 519 100,00 |
| 75 | Autres produits gestions courante | 244 000,00 | 237 368,22 | 97% | 257 700,00 |
| 76 | Produits financiers | 0,00 | 2,75 | 100% | 2,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 19 000,00 | 3 997,28 | 21% | 4 610,96 |
| TOTAL RECETTES REELLES | | 7 985 250,00 | 8 127 135,86 | 102% | 7 962 512,96 |
| 002 | Résultat reporté | 808 012,00 | 808 012,00 | 100% | 857 587,04 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 110 000,00 | 108 224,08 | 98% | 79 000,00 |
| TOTAL RECETTES | | 8 903 262,00 | 9 043 371,94 | 102% | 8 899 100,00 |

Les recettes fiscales représentent plus de 86 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville. La baisse de ce chapitre par rapport aux réalisations de 2020 s'explique par des inscriptions prudentes en fiscalité indirecte.

Les dotations de l'Etat ne représentent que 7 % des recettes de fonctionnement de la ville et sont en baisse sur 2021, cela au vu d'un possible écrêtement.

Le montant attendu des subventions de fonctionnement est de 266 000 €. Les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance et à la jeunesse versés principalement par la CAF.

Les prestations de services et le produit des redevances et loyers ont été estimés en fonction des tarifs actuellement appliqués et en prenant en compte une année pleine.

En investissement pour 2021, le volume des dépenses envisagé sur le budget général, hors remboursement du capital de la dette, est de 2 242 144 €.

| INVESTISSEMENT - DEPENSES | | | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| CHAPITRE | LIBELLE | MONTANT EN €uros | | | |
| | | BUDGET 2020 | CA 2020 | % Réalisé 2020 | BP 2021 |
| 10 | Dotations et fonds divers | 90 000,00 | 88 838,51 | 99% | 25 855,41 |
| 16 | Emprunts et dettes | 251 000,00 | 250 345,47 | 100% | 250 000,00 |
| 20 | Immo incorporelles | 25 000,00 | 21 610,44 | 86% | 37 000,00 |
| 21 | Immo corporelles | 2 021 561,61 | 1 301 697,99 | 64% | 1 647 337,78 |
| 23 | Immo en cours | 260 000,00 | 84 275,69 | 32% | 557 806,81 |
| TOTAL DEPENSES REELLES | | 2 647 561,61 | 1 746 768,10 | 66% | 2 518 000,00 |
| 020 | Dépenses imprévues | 0,00 | 0,00 | 0% | 151 000,00 |
| 040 | Opération d'ordre entre sections | 110 000,00 | 108 224,08 | 98% | 79 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 | 0,00 | 0% | 0,00 |
| TOTAL DEPENSES | | 2 757 561,61 | 1 854 992,18 | 67% | 2 748 000,00 |

Les prévisions de recettes propres d'investissement sont de l'ordre de 1 153 530 € (FCTVA, subventions, ...).

| INVESTISSEMENT - RECETTES | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| CHAPITRE | LIBELLE | MONTANT EN €uros | | | |
| | | BUDGET 2020 | CA 2020 | % Réalisé 2020 | BP 2021 |
| 024 | Cessions immobilisations | 0,00 | 0,00 | 0% | 0,00 |
| 10 | Dotations et fonds divers | 469 555,00 | 235 290,00 | 50% | 697 575,57 |
| 13 | Subvention investissement | 445 907,00 | 293 778,39 | 66% | 825 955,08 |
| 16 | Emprunt et dettes | 0,00 | 0,00 | 0% | 0,00 |
| TOTAL RECETTES REELLES | | 915 462,00 | 529 068,39 | 58% | 1 523 530,65 |
| 001 | Excédent financier reporté | 1 332 099,61 | 1 332 099,61 | 100% | 512 469,35 |
| 021 | Virement Section Fonct. | 0,00 | 0,00 | 0% | 200 000,00 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 510 000,00 | 506 293,53 | 99% | 512 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 | 0,00 | 0% | 0,00 |
| TOTAL RECETTES | | 2 757 561,61 | 2 367 461,53 | 86% | 2 748 000,00 |

Ces équilibres sont rectifiés avec la reprise des résultats suite au vote du compte administratif 2020.

La commission Finances, réunie le 27 mars 2021, a émis un avis favorable à la majorité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : ADOPTER le Budget Primitif 2021, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 8 899 100 Euros ;
- Section d'investissement : 2 748 000 Euros.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carine CHARLES : souhaite mentionner une erreur. Quand on regarde le résultat de fonctionnement 2021 qui a été affecté il y a un delta de 3 €. C'est-à-dire que ce report dans le budget primitif est erroné. Monsieur le Maire : dit qu'heureusement ce n'est pas 1 million.

Carine CHARLES : répond que ce n'est quand même pas exact.

Monsieur le Maire : le reconnaît. Après vérification il précise que cela va être corrigé.

Danielle METRAL : rappelle qu'ils sont des élus et représentants des marollais, et qu'à ce titre ils ont le droit de regarder et faire remonter les erreurs, dans l'intérêt général et ce plutôt en conseil municipal que de ne rien dire et s'adresser au contrôle de légalité ce qui aurait pour conséquence de devoir faire à nouveau voter le budget primitif puisqu'il est faux. De plus elle n'apprécie pas le propos sur le « tract ».

Monsieur le Maire : dit que lorsqu'on parle d'un million cela n'en choque que quelques-uns et là c'est de 3 € qu'il s'agit. Il l'accepte volontiers mais rappelle que lorsque l'erreur est d'un 1 million il faut aussi l'accepter.

Carine CHARLES : remarque qu'il revient constamment dessus, revient sur le travail de Marie-Paule BOILLLOT qu'elle respecte beaucoup.

Monsieur le Maire : n'accuse personne, mais précise juste qu'une erreur d'1 million ça donne droit à des commentaires et que pour 3 € nous l'acceptons. Il précise que cette erreur sera corrigée dès ce soir.

Danielle METRAL : souhaite aborder le point sur les subventions aux associations. Elle constate que le montant indiqué est différent de celui qui doit être voté.

Monsieur le Maire : précise que le sujet sera abordé toute à l'heure, il explique que quand ils ont monté le budget ils ont gardé les montants de l'an dernier mais qu'aujourd'hui ils ont moins de demande que la somme budgétée. Il explique que nous avons quand même décidé de maintenir ces montants pour la simple raison, que la saison prochaine risque d'être compliquée pour les associations et que d'autres demandes peuvent nous être faites par de nouvelles associations.

Danielle METRAL : n'est pas d'accord, et explique qu'il y a un delta de 3 600 € et que le montant doit être identique et s'il est nécessaire de revoter des demandes, cela sera voté en conseil pour des subventions extraordinaires par décision municipale.

Monsieur le Maire : rappelle que tout à l'heure sera voté l'attribution de subventions à hauteur de 61 100 €, mais que dans le budget, c'est une estimation, nous votons un budget global en arrondissant quelques montants. L'objectif d'un budget n'est pas d'être juste mais d'être réaliste.

Danielle METRAL : renchérit en expliquant que donc celui-ci se doit d'être identique, c'est ce qui s'est toujours passé jusqu'à maintenant à Marolles. Là ce serait une première. De plus, cet écart, comment les élus auront le droit de voter ou de dire quoi que ce soit sur l'attribution que vous en ferez ?

Monsieur le Maire : précise que chacun se prononcera selon ses convictions.

Danielle METRAL : n'est pas d'accord puisqu'on les a votés ces 3 600 €, il n'y aura donc pas de raison de demander de subvention extraordinaire.

Monsieur le Maire : rappelle que tout au long de la durée de vie d'un budget, il y a des demandes modificatives, des budgets supplémentaires, et qu'à ce moment-là nous aurons toutes les informations pour faire une nouvelle délibération, il n'y a aucun problème par rapport à ça. Tout comme ce sera la première année que nous voterons une délibération avec l'IFSE pour tous les agents de Marolles et non pour 50 % des salariés.

Danielle METRAL : répète qu'elle est ici en tant qu'élue et qu'elle représente aussi les Marollais et certains s'étonnent justement que ce montant ne soit pas identique. Elle entend, ne mobilise pas plus la parole mais dit que ce n'est pas normal.

Martine HARBULOT : demande qu'on lui rappelle ce qu'est la rémunération des non titulaires et comment cela fonctionne.

Monsieur le Maire : explique que parmi les agents, il y a des agents titulaires qui sont des fonctionnaires et des agents non titulaires qui sont contractuels. Il arrive que des agents contractuels passent des concours et deviennent titulaires, par exemple si on regarde sur la ligne des salaires, il y a une ligne pour les titulaires et une ligne pour les contractuels. Pour les titulaires le montant n'a quasiment pas bougé pour la simple raison qu'il y a deux personnes qui ont été titularisées. La valeur absolue de ce montant a baissé mais nous avons à peu près 37 300 € pour le salaire de personnes qui étaient avant des contractuels et qui sont titularisées en 2020. Donc nous restons à peu près au même montant qu'au réalisé. Ensuite nous avons les non titulaires, qui ne sont donc pas des fonctionnaires et qui sont embauchés par la mairie. La variation de ce montant d'indemnités est assez importante, elle est due majoritairement aux embauches que nous avons dû faire pour le Covid et pour les vacataires. Lorsque des personnes sont en arrêt, il faut les remplacer, sinon au centre de loisirs et à la maison des jeunes on ne tourne plus. Il a fallu prendre des vacataires, embaucher des personnes pour répondre aux obligations de nettoyage dans les écoles... il y en a à peu près pour 88 000 € pour ces embauches, et nous avons également pour 22 000 € d'ajustement de revalorisation des salaires, pour le fameux GVT.

Nous avons aussi 13 500 € d'augmentation liés à ces primes que touchaient seulement 50 % des salariés pour l'IFSE et une directrice sur 3 qui avait cette prime. L'égalité de traitement des agents n'a pas été respecté avant ce budget.

En effet, pendant plusieurs années, plusieurs agents exerçant le même travail, n'ont pas obtenu les mêmes primes et ce contrairement à la règle de base du droit ! Et puis nous ne bénéficions pas encore des économies de salaires d'agents qui sont partis, comme les policiers municipaux parce que certains sont partis en cours d'année, et également aux ASVP qui ont été embauchés en cours d'année, et que l'on doit payer sur une année pleine alors que l'an dernier ils sont arrivés en juin pour l'un et septembre pour l'autre. Ces points expliquent notamment ces augmentations de salaires des non titulaires.

Danielle METRAL : déclare que la rémunération de non titulaire est encore une coquille car n'existe pas dans la fonction publique c'est soit contractuel soit vacataire. Ça fait quand même une augmentation de 31 %, elle veut bien entendre qu'on soit obligé d'embaucher à cause de la Covid mais quand même presque 200 000 € d'écart ça fait beaucoup. Sans compter qu'en 2020, sont partis les plus gros salaires des titulaires ainsi que la DGS, la police municipale est également partie, on nous dit qu'on va payer moins cher et pourtant même partie on nous annonce 31 % d'augmentation de contractuels. Elle n'avait pas l'impression que les dames de service ou autres étaient si bien payés que ça.

Monsieur le Maire : réexplique, que premièrement en ce qui concerne les titulaires, il y a une économie certaine, et que sans compter les deux personnes titularisées nous aurions économisé 37 000 €. Deuxièmement, delta des ASVP arrivés en juin et septembre l'an dernier alors que nous sommes sur une année pleine en 2021, ce qui fait une augmentation de 10 000 €. Nous avons le GVT d'une augmentation de 22 000 € et ensuite l'IFSE pour 10 000 € supplémentaires, rien que ça, fait une augmentation de 79 000 € qui vient donc augmenter les salaires des titulaires, en retirant le salaire de notre ancienne directrice des services techniques on est encore au-dessus.

Danielle METRAL : demande s'il parle de la rémunération principale ou des non titulaires.

Monsieur le Maire : précise qu'il parle de la rémunération principale des titulaires, il va venir aux non titulaires. Les contrats COVID représentent 57 000 € + les vacataires 31 000 € soit 88 000 €, ensuite nous avons une personne qui a été remplacée pour des opérations nous avons 5 700 € de frais de remplacement. Nous avons un ASVP titulaire et l'autre non titulaire pour 23 500 €, tout ça nous donne une augmentation d'à peu près 158 000 € de salaire en plus. Concernant la DGS, elle est présente dans les effectifs jusqu'au 1^{er} août, et ensuite la secrétaire générale est contractuelle ce qui fait un double salaire, voilà la raison pour laquelle nous ne bénéficions pas encore de l'effet du départ des personnes qui sont parties en 2021.

Danielle METRAL : a bien compris mais ne parle pas de la rémunération des titulaires mais des non titulaires. Si sa mémoire est bonne en 2020 il y avait déjà les problèmes de COVID.

Monsieur le Maire : précise qu'en plus des personnes embauchées à l'époque, il y a eu des contraintes supplémentaires qui ont fait que nous avons été contraints d'en engager 3 de plus.

Danielle METRAL : n'est pas d'accord, pour elle il n'y a pas de contraintes supplémentaires.

Anne FERREIRA : précise que 3 personnes supplémentaires sont intervenues pour le ménage dans chaque école car à chaque passage de classe il faut une désinfection et que de plus, pendant la pause méridienne il doit y avoir un animateur par classe, ils n'ont pas le droit de se mélanger.

Danielle METRAL : dit que le protocole sanitaire de mai 2020 était déjà très contraignant. Elle sait qu'il ne faut pas se mélanger, qu'il fallait quelqu'un aux toilettes pour nettoyer pratiquement tout le temps.

Anne FERREIRA : insiste pour dire qu'il y a un nouveau protocole qui est sorti, sait que celui du mois de mai était déjà contraignant mais maintient que le nouveau protocole est différent.

Danielle METRAL : répète que c'était déjà le cas.

Anne FERREIRA : précise que l'an dernier le protocole a été mis en place un mois avant la fin de l'année scolaire alors que là il est sur un an.

Danielle METRAL : rappelle qu'en 2020 c'était bien la même chose car il y avait les mois de septembre à décembre.

Anne FERREIRA : propose de lui envoyer le nouveau protocole pour lui montrer la différence.

Danielle METRAL : reste sur sa position et ajoute que cela ne justifie pas une telle augmentation.

Monsieur le Maire : répète que les contraintes depuis septembre nous ont obligés à embaucher des personnes, nous nous sommes conformés à cela. Il précise que nous avons l'inspection à nos fenêtres, nous nous voyons tous les jours et nous mesurons ces contraintes-là dont nous nous serions passées bien entendu. Il y a d'autres charges qui expliquent cette augmentation de salaires, effectivement. Il s'attendait à la remarque « *heureusement qu'il n'y a pas eu l'engagement d'un 4^{ème} policier et heureusement qu'il y en a 2 qui sont partis...* », Parce que quand même dans le budget aujourd'hui, nous avons une personne qui reste dans la police, qui a son coût mais les deux autres qui coûtaient un peu plus chers, sont partis et nous avons les policiers de la pluri communale qui ne coûtent que 52 000 €. Donc ces 52 000 € et le coût du policier qui est resté nous revient à 80 000 € à peu près alors qu'avec les 3 autres policiers nous étions à 150 000 € et avec le 4^{ème} policier cela aurait été 200 000 €. Il trouve dommage que cela ne soit pas remarqué.

Danielle METRAL : remarque qu'à 5 mois de 2021, en espérant qu'avec la vaccination cela va s'arranger, les coûts des postes des vacataires ont augmentés, alors que nous n'avons plus les policiers sur ce compte.

Monsieur le Maire : rappelle que celle qui est restée, est arrivée en juin 2020 et que cette année est pleine d'où un coût deux fois plus élevé que l'an dernier.

Carine CHARLES : demande si on peut quand même voter le budget tant qu'il n'est pas corrigé.

Monsieur le Maire : précise que oui, et rappelle qu'il a bien été voté en 2020 un budget avec une erreur d'un million l'an dernier, il peut donc l'être avec une coquille de 3 €.

Carine CHARLES : trouve qu'il insiste beaucoup sur ce million mais il n'est pas parti dans la nature. Elle demande simplement si juridiquement on peut voter un budget quand il y a une erreur au niveau du report.

Monsieur le Maire : indique que nous corrigerons le report de résultat.

Danielle METRAL : l'article 6232, fête et cérémonie augmente, est-ce que c'est justifié vu le contexte.

Monsieur le Maire : rappelle qu'on a fait des hypothèses au budget sans tenir compte de la Covid. C'est-à-dire que nous considérons que nous sommes sur une année normale, tout simplement parce que si nous faisons une réduction, en disant cette année nous n'allons pas faire Marolles en fête... l'année prochaine quand nous comparerons le budget à celui de 2021, nous serons perdus. Pour que tout soit clair, on a préféré faire un budget avec les contraintes que nous impose cette pandémie, c'est-à-dire les charges supplémentaires que nous avons, mais nous avons décidé de considérer des activités à isopérimètre. Donc il y avait 17 000 € en réalisé en 2020 car on sait qu'il n'a pas pu se faire grand-chose alors que là nous sommes à 20 000 € en fête et cérémonie alors que le budget 2020 était à 32 000 €. Donc ce n'était pas une augmentation à proprement parlé mais simplement pour rester à isopérimètre. C'était ça le sens du commentaire.

Danielle METRAL : demande à Jean-Luc DESPREZ de lui expliquer l'augmentation de 40 % des frais de nettoyage des locaux, car il y a quand même la moitié des bâtiments communaux qui sont fermés, et n'ont donc pas besoin d'être nettoyés.

Jean-Luc DESPREZ : répond que le ménage est maintenu.

Monsieur le Maire : dit qu'il y a encore des salles qui sont utilisées. Le contrat est passé pour faire le ménage, qu'il y ait 10 ou 100 personnes qui passent dans la salle.

Danielle METRAL : alors pourquoi ne pas profiter de ce marché pour faire le ménage dans les salles et soulager les femmes de services. On change leurs horaires et on les positionnerait aux horaires où on a besoin d'elles. Il y a peut-être toute une mise en place qui permettrait de faire des économies sur ces postes plutôt que d'embaucher des vacataires.

Monsieur le Maire : demande qui a embauché des vacataires pour le ménage.

Danielle METRAL : dit qu'elle n'en sait rien, c'est ce qu'elle a compris.

Monsieur le Maire : indique que les vacataires ne sont pas prévus uniquement pour le nettoyage. En effet, si un animateur est cas contact, comment fait-on ? Il explique les difficultés rencontrées par rapport aux cas contacts, on ne demande pas au marché de nettoyage s'ils peuvent nous envoyer des animateurs, ce n'est pas possible alors on embauche des vacataires. Ils ne sont pas destinés à faire du nettoyage mais des activités mais cela est induit par cette pandémie parce que des personnes ne sont pas disponibles, des personnes sont cas contact, des personnes dans les écoles ne peuvent pas servir, on a même dû faire appel à des élus pour dépanner dans les écoles sinon on ferait la restauration méridienne.

Danielle METRAL : répond par rapport au protocole renforcé qu'on lui a expliqué.

Vanessa HANNI : précise que c'est l'ancienne mandature qui a voté ce contrat de nettoyage. Les personnes viennent très tôt ou très tard c'est donc un personnel qu'on ne peut pas réutiliser à d'autres horaires, par exemple pendant le temps scolaire parce que le contrat ne le prévoit pas. Donc le contrat ménage existe mais nous avons été obligés de prendre des personnes supplémentaires pour le ménage pendant la période de l'école, parce que le contrat actuel ne nous permet pas de les faire intervenir en journée.

Danielle METRAL : revient sur l'article 60631 fournitures d'entretien, avec une augmentation de 65 % des produits d'entretien alors que l'an dernier c'était déjà les mêmes contraintes.

Vanessa HANNI : rappelle que 2020 est sur une demi-année alors que 2021 sur une année complète.

Monsieur le Maire : dit que c'est la même chose pour l'ASVP. C'est une logique budgétaire standard.

Danielle METRAL : demande alors pourquoi le pôle alimentation (60623) augmente de 33 %.

Monsieur le Maire : rappelle la fermeture complète pendant 3 mois en 2020, il l'invite à comparer le budget de 2020 qui est quasiment au même montant. Le budget de cette année est plus compliqué à comprendre car quand on le compare à la réalité il faut pondérer tout ce qui s'est passé. Il revient sur le commentaire de Jean-Luc DESPREZ qui était de dire qu'il avait comparé le budget 2021 à celui de 2020 et non au réalisé.

Danielle METRAL : termine avec l'article 6042 achats de prestation de service + 59 %.

Monsieur le Maire : explique que nous sommes dans l'obligation de nous conformer aux nouvelles exigences sur l'archivage de l'urbanisme pour un coût de 20 000 € environ et au tirage des plans du centre ancien pour 25 000 €, soit 45 000 € pour ces deux prestations.

Danielle METRAL : précise que comme nous sommes dans une année Covid il ne devrait pas y avoir beaucoup d'appel à des prestataires de services, comme pour l'enfance jeunesse.

Monsieur le Maire : lui répète que c'est un budget à isopérimètre. Là encore si on regarde par rapport à 2020, nous sommes à 80 000 € près moins les 45 000 € expliqués tout à l'heure.

VOTE : A LA MAJORITE

20 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

POINT 12 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES DIVERS

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est dotée d'une offre conséquente d'activités sportives et culturelles, de proximité et accessibles au plus grand nombre.

Dans un contexte incertain et contraint, mais parce que toujours très attachée à la vie associative, la commune fait le choix de soutenir financièrement les associations en tant que partenaires privilégiés de la dynamique de la ville, par le biais de l'attribution de subventions.

Comme indiqué dans le Budget primitif, le montant global de la subvention communale aux associations et organismes divers s'élève pour 2021 à **64 750 €**, identique à 2020.

Pour leur permettre de fonctionner avant répartition de la somme globale attribuée, l'assemblée délibérante à autoriser, le 04 mars, le versement d'une avance pour un montant de **10 300 €**.

Suite aux différentes demandes reçues à ce jour, il est proposé de voter les attributions suivantes, pour un montant de **61 100 €**, la somme restante sera disponible pour de nouvelles demandes éventuelles :

- *Boule marollaise : 300 €.*
- *Collège G. Brassens : 300 €.*
- *Etoile Marollaise: 1 600 €.*
- *FNACA: 200 €.*
- *Football club : 30 000 €. (dont 9 000 € verse en avance).*
- *Judo club: 8 000 €.*
- *Karaté club : 1 200 €.*
- *Le nez au vent (Pédibus) : 1 600 €. (dont 1 000 € verse en avance).*
- *Les Amis de Marolles : 1 000 €. (dont 300 € verse en avance).*
- *Marolles Hand-Ball : 10 000 €.*
- *Marolles Loisirs et Découvertes : 400 €.*
- *Tennis Club de Marolles en Brie : 500 €.*
- *Yakadansé : 2 000 €.*
- *Rencontres Marollaises : 2 000 €.*
- *Musikalimage (Collège) : 2 000 €.*

La commission Finances, réunie le 27 mars 2021, a émis un avis favorable à la majorité.

A ce jour aucun membre du Conseil Municipal ne fait partie d'un bureau d'une association marollaise, donc sans avis contraire, tous les conseillers municipaux peuvent prendre part au vote.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DECIDER d'attribuer et de verser une subvention aux associations et organismes divers pour une somme totale de **61 100 €**, répartie comme indiqué ci-dessus,

ARTICLE 2 : DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021.

ARTICLE 3 : DIRE qu'une avance de 10 300 € aux associations ou organismes en ayant faits la demande, a été versée, par délibération n°0028/2021 du 04 Mars 2021.

ARTICLE 4 : DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer tous les documents y afférents.

Martine HARBULOT : demande si toutes les associations qui sont sur cette liste fonctionnent en ce moment avec le Covid.

Monsieur le Maire : précise que non seulement elles fonctionnent mais d'autres ne fonctionnent pas et doivent avancer des frais quand même.

Martine HARBULOT : demande des exemples.

Monsieur le Maire : explique que par exemple des associations ont payés leurs adhésions à des fédérations, avancés les licences...

Martine HARBULOT : comprend pour les associations sportives mais pour les autres qui ne rentrent pas dans ce schéma, elle sait que certaines ne fonctionnent pas. Elle se demande donc pourquoi on leur verse des subventions.

Monsieur le Maire : précise que trois réunions zoom ont eu lieu avec les associations, pour savoir comment ça se passait et certaines ont d'énormes difficultés. Il dit également qu'ils feront le point à la sortie de crise mais que ça va être très compliqué pour certaines associations.

Martine HARBULOT : constate une augmentation de 43 % pour le Hand-Ball. Ça la choque. Elle ajoute que depuis 12 ans le montant de la subvention était de 7 000 €.

Monsieur le Maire : explique les raisons et pourquoi il n'est pas d'accord. Il précise que l'association a déjà reçu dans le passé une subvention pour un montant de 10 000 €. Dans les années 2014, il avait été demandé aux associations de faire un effort et c'est à ce moment-là que le Hand-Ball est passé à 7 000 €.

Martine HARBULOT : aimerait voir cet historique de subvention.

Monsieur le Maire : prend note et lui donnera le tableau. Il était Président à l'époque.

Martine HARBULOT : répond qu'elle les votait à l'époque et affirme que depuis 12 ans le Hand-Ball touche 7 000 €.

Monsieur le Maire : explique qu'à cette époque le Hand-Ball était au 2^{ème} niveau le plus bas du Hand-ball français, depuis il est rentré en Nationale 2 c'est à dire au quatrième niveau le plus haut avec 200 licenciés environ et donc revenir à la subvention de 2014 n'est pas exagéré. Il faut savoir que 3 000 € pour un club qui joue en National ce n'est même pas le coût d'un déplacement en Bretagne. Il dit qu'à l'époque où le Hand avait 10 000 € de subvention son budget était d'environ 27 000 € alors qu'aujourd'hui il est de 100 000 €. A titre de comparaison, il dit que le Département donne une subvention de soutien au sport de haut niveau et quand on est en Nationale 3 elle est de 10 500 €, et de 17 500 € en Nationale 2.

Martine HARBULOT : dit que ça c'est le Département mais que la commune ne fonctionne pas de la même manière et qu'elle met les associations au même niveau. Elle demande si des dossiers ont été montés pour chaque association car elle voudrait consulter les dossiers déposés.

Monsieur le Maire : donnera accès à ces dossiers

Danielle METRAL : comprend qu'une équipe qui entre en National ait des frais supplémentaires, elle a bien entendu les difficultés des associations sportives mais elle aurait aimé connaître le nombre d'associations qui fonctionnent au calendrier calendaire et celles qui fonctionnent au calendrier scolaire et que cela rejoint l'étonnement de Martine HARBULOT. Pour celles qui fonctionnent de septembre à août, on va dire qu'elles n'ont pas fonctionné du tout, si elles ont des salariés, ils sont au chômage technique, les activités n'ont pas eu lieu, et si elles ont touché l'argent des parents et qu'elles le remboursent, le coût final est nul. Pour celles qui sont au calendrier scolaire, combien sont-elles, quels sont leurs besoins, cela a-t-il été étudié ?

Arnaud DESSAINT : Précise que nous avons effectivement étudié attentivement les dossiers de demande de subventions. Il répète que nous sommes partis du principe que le budget serait établi comme sur une année normale, en sachant effectivement qu'à la fin des conclusions seront à faire, et que des ajustements devront être faits. C'est quand même mal considérer les associations que d'imaginer qu'elles spéculent là-dessus. Il ne comprend pas la question autrement.

Danielle METRAL : n'est pas d'accord, elle est absolument pour les associations, a été bénévole pendant 20 ans, elle ne permet pas que l'on dise cela. Par contre elle parle en tant qu'élue qui s'interroge sur le budget. Donc pour celles qui sont au calendrier scolaire et en excluant les activités sportives, elles reçoivent la subvention du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 même si aucune activité n'a eu lieu, et alors que même si elles ont des salariés, ils sont au chômage technique.

Arnaud DESSAINT : précise qu'il n'y a pas une association qui est jumelle de l'autre, que c'est vraiment du cas par cas.

Monsieur le Maire : explique que s'attacher à l'année scolaire ou au calendrier calendaire, n'est pas très pertinent à l'heure actuelle puisque nous donnons les budgets à l'année. Que les associations soient en calendaire ou en saison, c'est leur problème. Nous avons voulu les écouter. Il y a des situations complètement différentes. Ce qui est ressorti de ces réunions, et qui a été très apprécié par les présidents d'associations, c'est que nous allons rester justement sur ces hypothèses. Le point sera fait par étape et au sortir de cette pandémie. En 2022, nous ajusterons les subventions mais nous savons que certaines associations auront plus de mal que d'autres...

VOTE : A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

POINT 13 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une subvention annuelle communale de **134 500 €** est souhaitée, elle est majorée de 20 000 euros afin de pouvoir apporter un soutien supplémentaire en cette période de crise sanitaire.

La commission Finances, réunie le 27 mars 2021, a émis un avis favorable à la majorité.

Considérant le budget primitif, il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DECIDER d'attribuer et de verser une subvention au CCAS d'un montant de 134 500 €.

ARTICLE 2 : DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021.

ARTICLE 3 : DONNER POUVOIR à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Monsieur le Maire : précise que l'augmentation de 20 000 € est faite pour anticiper des demandes d'aides supplémentaires. Il a demandé au conseil d'administration de réfléchir sur la façon dont nous pourrions aider les jeunes, car il pense que certains n'auront pas eu de petit boulot pour les aider à financer leurs études et autres, il y aura donc peut-être un transfert, peut-être pas de sorties prévues mais un transfert pour aider les jeunes.

Danielle METRAL : demande si on peut avoir un résumé sur les vaccinations de nos anciens.

Monsieur le Maire : explique que nous ne tenons pas de statistiques. Ce qui est pertinent c'est que l'information passe très bien. Les personnes vont à Sucy pour se faire vacciner. Nous avons de très bons retours. Nous accompagnons les personnes et elles sont très surprises de ces attentions. Nous avons de très bonnes relations avec les centres de vaccinations. Et parfois on nous appelle pour nous dire qu'il reste des places. Nous n'avons plus, depuis quelques temps, de personnes qui nous appellent pour nous dire qu'ils ont appelé 15 fois et n'arrivent pas à les avoir. Sucy comme le reste du pays est tributaire du nombre de doses de vaccins disponibles, mais les gens sont plutôt satisfaits, il n'y a plus de personnes qui nous disent « on n'appelle plus », ou « est-ce que vous pouvez nous aider, parce que l'on n'arrive pas à trouver un rendez-vous », ou encore « ma femme est malade » ou « je suis fragile » etc... le département avait même mis en place un système pour attribuer un quota par ville et pour Marolles ce n'était pas énorme : 6 personnes par semaine.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

PRESENTATIONS

POINT 14 : RAPPORT D'ACTIVITE 2019 – INFOCOM 94

Rapporteur : Dominique HUMEZ

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le rapport d'activités, présenté en annexe.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : PRENDRE ACTE du rapport d'activités d'INFOCOM 94 pour l'année 2019, présenté en annexe.

Dominique HUMEZ : Le syndicat INFOCOM'94 est une structure de mutualisation informatique territoriale. La date de création est 1966. 17 communes en sont membres, dont un territoire, le GPSEA depuis 2017. Marolles en est membre depuis 2002 et utilise actuellement 17 applications. Les missions principales d'INFOCOM sont : la recherche, la production et la mise à disposition de progiciels métiers adaptés aux besoins spécifiques des Communes et Communautés d'Agglomération, tout en prenant en compte les nouveaux besoins des collectivités adhérentes et en assurant la maintenance réglementaire et technique. Ils assurent également la formation des agents des Collectivités ainsi que la production et la livraison des documents édités à partir des logiciels (documents comptables, édition et mise sous pli des bulletins de paie, ...). Un tarif unique par habitant pour toutes les communes (7,50euros/habitant) ce qui correspond à un budget pour l'an dernier à Marolles-en-Brie de 36 324 €. Il y a un nouveau président élu depuis septembre 2020 avec une volonté de co-construction en impliquant d'avantage les maires, les DGS et les DSI des communes adhérentes.

Monsieur le Maire : précise que GSPEA s'intéresse de plus en plus à INFOCOM, parce qu'il y a beaucoup de villes du territoire qui y sont, environ 12.

Jean-Jacques GAREAU : demande le niveau de service accordé à Marolles aujourd'hui. Il a lu attentivement le rapport et dit qu'il y a trois niveaux de services différents.

Monsieur le Maire : répond que nous avons tous les logiciels métiers comme la compta, la facturation...

Dominique HUMEZ : complète en précisant que 17 logiciels sont utilisés par Marolles. Un recensement de ces logiciels est prévu, car il y a vraiment du côté d'INFOCOM une volonté de refonte de ce catalogue de logiciels.

Jean-Jacques GAREAU : dit qu'il ne parle pas seulement des logiciels. Au cours de la commission finances, nous avons eu un long échange là-dessus et ne comprend pas pourquoi la commune rencontre des difficultés.

Monsieur le Maire : dit qu'INFOCOM ne s'occupe pas de notre logistique mais uniquement les logiciels métiers.

Jean-Jacques GAREAU : dit qu'il n'y a pas que ça, il y a tous les services informatiques. Il invite à relire le rapport. Il revient sur sa 1^{ère} question.

Monsieur le Maire : répond uniquement les logiciels métiers mais nous avons un prestataire pour la gestion du réseau, la gestion des machines... d'ailleurs par rapport au budget nous avons allouée une somme assez importante pour la formation parce que nous allons envoyer quelqu'un pour s'occuper de toute la mission informatique de nos services.

Jean-Jacques GAREAU : demande si cela ne serait pas plus simple de tout centraliser.

Monsieur le Maire : d'après ce qu'il entend, il ne pense pas que ce soit la solution. En tout cas pas maintenant. Nous avons déjà avancé le travail qui fait quoi, quels sont nos prestataires, changer les machines qu'il faut changer... nous avons passé la téléphonie sous IP... il ne pense pas que ce soit le métier d'INFOCOM.

Jean-Jacques GAREAU : comment se fait-il que nous ayons un rapport 2019 et non de 2020.
Monsieur le Maire : c'est une très bonne question mais c'est ce qu'INFOCOM nous a donné.
Martine HARBULOT : précise qu'il y a toujours deux ans d'écart avec les rapports d'activités quel qu'il soit d'ailleurs.
Monsieur le Maire : dit qu'il y a des communes qui ont l'intention de se retirer d'INFOCOM.
Martine HARBULOT : ajoute que certaines sont déjà parties comme St Maur.
Monsieur le Maire : précise que ce n'est pas encore le cas mais en discussion.

Jean-Jacques GAREAU : demande où sont les serveurs, sur la commune ou à INFOCOM.
Monsieur le Maire : répète que les serveurs sont chez nous.
Jean-Jacques GAREAU : demande si nous avons des serveurs de sécurité.
Monsieur le Maire : précise que oui, chez le prestataire.
Jean-Jacques GAREAU : combien de Plans de Continuité d'Activités sont réalisés par an.
Monsieur le Maire : répond qu'un test de restauration a été fait et suite à l'hacking nous nous en sommes très bien sortis car une ville voisine s'en est sortie au bout d'un mois et encore tout n'est pas fini alors que nous avons été handicapés pendant 4 jours.

VOTE : PREND ACTE A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

- Questions écrites Vivre Marolles

POLICE PLURI COMMUNALE

- 1- Nous vous avons envoyé un mail en date du 11 janvier dans lequel nous formulons la demande de visiter le poste de police de notre ville.
Nous sommes toujours en attente d'un retour de votre part. Quand pourrons-nous le visiter ?

Monsieur le Maire : précise que le 1^{er} avril une invitation par mail a été envoyée pour le samedi 3 avril, mais n'a pas eu de réponse de Vivre Marolles.

Danielle METRAL : dit ne pas l'avoir reçu et demande à quelle adresse cela lui a été envoyé.

Martine HARBULOT : se souvient avoir répondu.

Monsieur le Maire : propose de convenir d'une autre date rapidement.

- 2- Dans le Marolles Info N°173, il est indiqué « avec 8 agents en 2021, les administrés pourront bénéficier en permanence de 4 véhicules sur le terrain ». Or « en 2021 la police pluri communale comptera 8 agents dont un agent administratif. ». Ne doivent-ils pas effectuer leurs missions en binôme ?

Carine CHARLES : précise que c'est une question qui émane d'un marollais. Il interpelle sur le fait qu'il est précisé 4 voitures alors qu'ils sont 7 agents et comme ils ne doivent tourner qu'en binôme, 7 n'a jamais été un multiple de 2.

Monsieur le Maire : explique qu'avec les congés, les repos... ils seront rarement 7. Il faut voir l'idée d'une manière générale, c'est-à-dire une voiture par ville et non 4 voitures qui tournent en même temps.

Carine CHARLES : insiste sur le fait que ce monsieur lui a précisé qu'il était noté en permanence et souhaite savoir quelle réponse lui apporter pour le rassurer.

Monsieur le Maire : Dit que Monsieur CLAUSSMAN va gérer le planning et il pourra donner une réponse. Mais qu'il s'agit bien de 4 véhicules, 1 voiture par commune. Espère que ce Monsieur ne lui en voudra pas si les policiers sont à bicyclette et non en voiture.

Carine CHARLES : pense que c'était plus au niveau de la présence qu'il avait besoin d'être rassuré.

Monsieur le Maire : précise que cela sera organisé de la manière la plus optimale possible, et qu'en 2022 il y aura plus d'effectif. Il pense que certaines personnes ont pu constater quelques changements, car les équipes qui sont là actuellement sont assez présentes.

3- Où en êtes-vous des recrutements ?

Monsieur le Maire : une personne envoyée par Marolles et a été recrutée, deux autres personnes doivent être recrutées par Santeny, et une autre a déjà été recrutée. Ces personnes nous rejoindront normalement début juillet.

Carine CHARLES : donc ils seront 7 à quel horizon ?

Monsieur le Maire : précise qu'il y a encore 3 entretiens en cours, et que des candidats répondent ce qui est très étonnant par rapport aux retours que nous avons.

4- La commune de Périgny a-t-elle été intégrée au 1^{er} avril comme annoncé, la police pluri communale ?

Monsieur le Maire : expose que le conseil municipal s'est réuni le 30 mars et a adopté la convention à l'unanimité. De nombreuses procédures administratives sont en cours car Périgny part de rien contrairement à Santeny/ Mandres-les-Roses. Cela prend donc un peu de temps.

TRANQUILLITE PUBLIQUE ET INCIVISME

5- Beaucoup d'actes malveillants envers la population, d'agressions, de détériorations des espaces communs et des infrastructures sont à condamner.

En tant que Maire vous disposez de moyens pour freiner ces phénomènes :

Où en êtes-vous de la constitution de la commission extra communale ?

Monsieur le Maire : dit que cela est prévu pour bientôt mais qu'ils étaient concentrés sur autre chose à ce jour. L'objectif est de la constituer rapidement. Nous prendrons le temps qu'il faut. Il y a beaucoup de choses qui se sont enchaînées.

Carine CHARLES : Demande si M. Le Maire peut donner une idée de la date.

Monsieur le Maire : pense la constituer au premier semestre.

6- Suite au focus fait dans le Marolles Info N°173 « Elle sera composé d'élus de la majorité et de l'opposition Marollaise »

Combien d'élus de l'opposition ?

Monsieur le Maire : répond que comme cela avait été dit il s'agit d'une personne par opposition.

7- « ... et d'habitants choisis en raison de leurs connaissances des politiques de sécurité et l'intérêt qu'ils portent au bien vivre – vivre ensemble, et à la sécurité... ».

Combien d'habitants ? Quelles sont les modalités pour se porter volontaire ?

Monsieur le Maire : combien d'habitants ?

Carine CHARLES : souhaite savoir de combien de personnes on parle.

Monsieur le Maire : précise qu'il s'agira peut-être de 4 citoyens. Des personnes ont déjà fait des demandes pour être volontaires.

Carine CHARLES : précise que certains souhaitent y participer pour échanger et partager avec d'autres marollais.

Monsieur le Maire : lui demande de lui transmettre leur nom.

L'opposition sera-t-elle constituée pour participer à la sélection des candidatures ?

Monsieur le Maire : répond que non

- 8- Quel est le retour d'expérience que vous pouvez faire suite à l'expérimentation mise en place, depuis janvier, sur la collecte des encombrants à la demande ?

Monsieur le Maire : dit que c'est en cours, il semble qu'il y ait des problèmes d'éloignement de dates de collecte. Des ajustements doivent être faits.

Carine CHARLES : dit que c'est catastrophique. Certains ont des encombrants pour cause de déménagement, et on leur annonce une date de passage au 15 mai. Certains disent qu'ils ne peuvent pas se mettre d'accord sur un même créneau. Vous vous rendez compte que s'il y a 500 demandes, il faut autoriser 500 demandes... On constate également de plus en plus de dépôt de sauvage cela appelle d'autres dépôts.

Monsieur le Maire : rappelle que ce système a fait ses preuves ailleurs. Il répète qu'il y a des ajustements à faire et que rien n'est parfait pour l'instant.

Vanessa HANNI : renchérit en précisant que l'on change les habitudes et que les anciens jours de collectes on découvre des petits tas par-ci par-là. Sur Facebook, des personnes nous avertissent, les services techniques interviennent très rapidement pour justement les enlever. Dans les villes ayant mis en place ce système, cela a mis plus d'un an et demi pour en voir vraiment le bénéfice et que cela rentre dans les habitudes. C'est partout pareil, les communes appliquant ces solutions depuis deux trois ans ont attendu un an environ pour en voir les bénéfices, le SIVOM nous avait prévenu de ce type de problème au départ.

Carine CHARLES : dit que 2-3 ans ça va être long.

Martine HARBULOT : confirme que cela va être pénible.

Vanessa HANNI : entend mais ne voit pas les choses de la même manière. Elle explique qu'il y a quand même moins de camionnettes, de ferrailleurs. Elle confirme qu'effectivement il y a des petits tas, mais qu'elle fait souvent le tour de la ville et trouve que celle-ci n'a jamais été aussi propre. On a juste un gros souci au niveau des 40 arpents parce qu'il y a des containers qui sont juste à la sortie de l'école et où effectivement les gens jettent et stockent les encombrants. Afin de résoudre cette problématique, elle a donc demandé au SIVOM de faire la collecte de ces déchets même s'il n'y a pas eu de demande.

Martine HARBULOT : dit que pour l'instant il n'y a pas de valeur ajoutée et que proposer plusieurs dates seraient mieux qu'une seule. Elle donne l'exemple d'un appel en avril ce qui est trop tard pour avoir un rendez-vous sur ce mois à qui la prochaine date de collecte proposée a été le 22 mai, ce qui est trop tard pour la personne. Elle insiste sur le fait que les demandes arrivent souvent trop tard ou trop tôt.

Vanessa HANNI : répond qu'auparavant les collectes se faisaient tous les deux mois, ce qui est donc mieux avec une date par mois.

Martine HARBULOT : trouve que ce n'est pas suffisant et que le SIVOM pourrait proposer davantage de dates.

Vanessa HANNI : explique qu'en fait logiquement ce devrait être une date proposée tous les 15 jours mais s'il y a d'autres villes qui ont sollicité le SIVOM en même temps, c'est plus compliqué. Il y a une mise en place d'un calendrier qui demande une certaine organisation dans le traitement.

Carine CHARLES : explique que ce n'est pas le retour qu'elle a eu d'un marollais qui a contacté le SIVOM début mars et à qui on a proposé une date mi-mai ce qui est très long.

Monsieur le Maire : précise qu'effectivement il y a des ajustements à prévoir.

Vanessa HANNI : rappelle, qu'à cette période, on fait tous nos nettoyages de printemps, avec donc forcément davantage de demandes à cette période-là. Il faudra donc rappeler que c'est une période de forte affluence.

Carine CHARLES : explique qu'une Marollaise lui aurait dit qu'il était hors de question qu'elle pose une journée de congés pour ça.

Vanessa HANNI : précise que la police fait des rondes et qu'elle verbalise ce genre d'infraction. Elle invite à le dire aux gens si on leur pose la question. Elle donne l'exemple d'une personne qui avait tout sorti devant chez elle et ne savait pas. On s'est organisé avec les services techniques exceptionnellement, on s'adapte aussi, c'est un peu long mais peut-être qu'il faudrait que l'on communique plus à ce sujet.

Danielle METRAL : propose d'aller sur place et de voir un peu le planning et vérifier que la rotation se fasse bien car effectivement s'il y a des délais si longs, il y a peut-être un travail à faire.

Vanessa HANNI : on pourrait effectivement demander à avoir un taux de prises de rdv réservé pour les maronnais sur certaines dates. Elle va se renseigner et demander.

Danielle METRAL : dit que le SIVOM n'est pas toujours clean. Elle a fait l'expérience d'aller déposer des encombrants à Brie en s'assurant que la déchetterie serait ouverte. Et arrivée là-bas elle était fermée ce qui oblige à aller à celle de Varennes-Jarcy.

Vanessa HANNI : précise également que suite au problème des poubelles jaunes, on lui a assuré que des efforts seraient faits pour avoir une plus grande poubelle.

Carine CHARLES : dit qu'elle le fera demain, citera son nom et la remercie.

FINANCES

- 9- Avez-vous eu le retour de l'audit financier sur les comptes de la mairie, que vous aviez demandé auprès du cabinet de « Franck PIFFAULT Expertise » ? Si oui, pouvons-nous y avoir accès ?

Monsieur le Maire : l'audit est toujours en cours. Quand ce sera fait vous y aurez accès comme tout le monde.

PROJET CŒUR DE VILLAGE

La commercialisation du Cœur de Village a débuté. La maquette présentée fait ressortir des emplacements de parking à la place de l'école ronde et de ses abords. Il semblerait que le projet initial prévoyait un aménagement de cet espace en lieu de convivialité, de repos, et de promenade, ce qui ne ressort absolument pas sur la présentation du projet. Pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Vanessa HANNI : explique que la présentation qui a été faite est non contractuelle. C'est à dire que c'est le promoteur qui a proposé cet aménagement devant, mais qu'aujourd'hui on va sûrement devoir aménager le parvis comme on l'a dit. Il y a un concours d'architecte qui va être lancé justement pour réaménager toute la place ronde et que par conséquent cet aménagement n'est pas encore défini. Cette proposition du promoteur était juste pour ne pas laisser quelque chose en friche.

Danielle METRAL : est étonnée parce que tout ça c'était prévu, il y avait les maquettes et tout était négocié.

Vanessa HANNI : explique qu'il y avait une irrégularité dans le dossier et que nous n'avions pas le droit de mettre l'aménagement du parvis dans le programme des trois îlots. C'était interdit par la loi donc ce n'est pas compris dans les aménagements, c'est quelque chose que la mairie devra prendre à sa charge.

Martine HARBULOT : demande le coût.

Vanessa HANNI : explique que pour cela, il va falloir lancer les études. La seule précision que nous pouvons donner est que le concours est prévu pour cette année et que ceci est inscrit au budget.

ASSOCIATION N19

- 10- Qui sont le président et le vice-président de cette association. L'ancien maire de Santeny en était le président et l'ancienne maire de Marolles, la vice-présidente ?

Monsieur le Maire : précise qu'aujourd'hui dans l'état actuel de nos relations et de notre collaboration avec les maires du Plateau Briard, les postes occupés n'ont aucune importance. Il tient à le préciser car cela n'a pas toujours été ainsi. Par ailleurs cette association a renouvelé son bureau hier, le maire de Santeny en est président et les maires de Boissy et de Marolles sont tous les deux vices-présidents. Le trésorier est le maire de Servon et la secrétaire est une adjointe au maire de Bonneuil. Nous travaillons en toute confiance et c'est extrêmement agréable de travailler comme cela.

Carine CHARLES : dit que c'était important de savoir où cela en était et de savoir qu'il y a des maires concernés par cette N19 et voit que Le Maire de Marolles est vice-président.

Monsieur Le Maire : dit qu'un communiqué de presse a été fait car le tunnel va ouvrir dans le sens Paris-Provence demain matin et dans l'autre sens le 16. Mais il risque d'y avoir encore quelques fermetures nocturnes. Il ajoute que pour ce projet de tunnel, l'étude a pris 18 ans. Il ne veut pas que cela dure aussi longtemps pour la déviation vers la N104, que ce soit fait rapidement et non sur 7 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Pour extrait conforme
Le Maire
Alphonse BOYE